

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À  
OC RELATIVE À LA DEMANDE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS  
ET LA STRUCTURE TARIFAIRE**

---

**Coûts marginaux reliés à l'inspection et l'entretien**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [C-OC-0023](#), p 4;
  - (ii) Pièce [C-OC-0023](#), Exhibit WM-2, p 1 à 3.

(i) « *While some [costs] (meter reading, bill presentation and payment processing, call center costs) are ongoing, some of the physical inspection and maintenance costs start to occur later in a project's life (year 2 or even beyond).* »

(ii) Tableaux 1 à 3, coûts marginaux de long terme proposés par OC.

**Demandes :**

- 1.1 Veuillez expliquer pourquoi vous proposez que les coûts reliés à l'inspection et l'entretien des conduites et branchements s'appliquent plus tard dans la vie du projet, soit à l'année 2 et suivantes (référence (i)).
- 1.2 La Régie note à la référence (ii) que les coûts marginaux de prestation de service de long terme par marché sont présentés selon deux catégories : les coûts totaux sans entretien « *without maintenance* » et les coûts totaux en considérant l'entretien préventif et correctif de 10 mètres, 30 mètres et 100 mètres de conduite principale « *main* », respectivement, lorsque le marché visé est résidentiel, CII ou VGÉ.
- 1.2.1 Veuillez expliquer comment et pourquoi la classification avec et sans entretien a été retenue.
- 1.2.2 Veuillez expliquer le choix de mettre les coûts « *Preventive and corrective maintenance – Service line* » ainsi que tous les coûts reliés à « *Meters inspection and maintenance costs* » (lignes 13 à 14 et 20 à 25) » à zéro pour la première année, pour tous les marchés.
- 1.2.3 Veuillez préciser si les longueurs utilisées par OC font référence à des « *mains* » ou plutôt à des « *service lines* ».
- 1.2.4 Veuillez expliquer comment les longueurs de 10, 30 et 100 mètres, respectivement, sur lesquelles l'entretien serait appliqué, ont été définies.

## Coûts marginaux nuls

**2. Référence :** Pièce [C-OC-0023](#), Exhibit WM-2, p 1 à 3.

**Préambule :**

Tableaux 1 à 3, de coûts marginaux de long terme proposés par OC.

**Demandes :**

- 2.1 Veuillez expliquer pourquoi les coûts suivants ne devraient pas s'appliquer la première année :
- 2.1.1 « *Cost of Mailing a bill* », et ce, pour tous les marchés.
  - 2.1.2 « *Cost of reading a meter* », et ce, pour tous les marchés.
  - 2.1.3 « *Annual cost for cashing a payment* », et ce, pour tous les marchés.
  - 2.1.4 « *Cost of processing a standard call* », pour les marchés résidentiel et CII.
  - 2.1.5 « *Cost of Bad Debts* » et « *Collection and recovery costs* », pour les marchés résidentiel et CII.
  - 2.1.6 « *Customer retention costs - Major accounts* », pour le marché CII et « *Customer retention costs - Major industries* », pour le marché VGE.
- 2.2 Veuillez expliquer pourquoi les « *Cost of bad debts* » sont nuls pour les années 2 et suivantes, pour les marchés résidentiel et CII.